

# Central African Republic

1. Le chapitre 1 indique le nom de l'État partie avec l'année de ratification ou d'acceptation de la Convention du patrimoine mondial et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

## 1.1 - État partie

Central African Republic

## 1.2 - Date de ratification/accesion/adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

22/12/1980

## 1.3 - Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel
Commission nationale pour l'UNESCO
Points focaux des autres conventions/programmes internationaux
Coordonateurs/gestionnaires de sites du patrimoine mondial
Communautés locales
Autres groupes spécifiques
Organisations non gouvernementales
UICN international
UICN national/régional
Experts extérieurs
Donateurs
Autre
Subvention et ressources issu des bailleurs de fonds, Programme de Coopération bilatérale ou multilatérale

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

### 2.1. Accords multilatéraux sur l'environnement

**2.1.1 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, outre la Convention du patrimoine mondial, votre État est/n'est pas partie aux accords suivants/en attente d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.1.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		X	
2.1.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)		X	
2.1.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		X	
2.1.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		X	
2.1.1.5	Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)		X	
2.1.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)		X	
2.1.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)		X	

**2.1.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) site(s) Ramsar dans le cadre de la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar). Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

Sangha Trinational
--------------------

**2.1.3 - Votre État partie a-t-il l'intention de proposer l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années ?**

Oui

**2.1.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial que votre État partie a l'intention de proposer pour inscription (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années.**

Le Parc National Manovo Gounda Saint Floris regorge beaucoup de zones humides des plaines inondables et des marécages avec une faune riche et diversifiée qui

feront l'objets dans un proche avenir des sites Ramsar comme exemple: nous avons: la végétation hypogée rencontrée dans les mares et étangs tels que : - des plaines inondables de la Gounda; - mare gâta où dans les années 80 ont dénombré 300 hippopotames par jours; - mare à oiseau au niveau de Gounda; - les prairies à raphia, mimosée

## 2.1.5 - Indiquez les autres accords multilatéraux régionaux ou internationaux sur l'environnement dont votre État est signataire pour le patrimoine naturel.

La Convention Africaine sur la Conservation de Nature et des Ressources Naturelles (15 septembre 1968) ; - Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) (2 février 1972) ; - Convention sur la Protection du Patrimoine Culturel adoptée à Paris (1972) ; Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn), signée en 1979 et entrée en vigueur en 1983 ; - La Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction (CITES) (1980); - Convention sur la Diversité Biologique adoptée en 1992 et ratifiée par la RCA en 1994 ; - Protocole de Montréal sur la couche d'ozone (1993) ; La Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone (1993) ; - Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (10 mars 1995) ; - Convention de Rio sur la Diversité Biologique (1995) ; - La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (15 mars 1995) ; - L'Accord de la Haye (1995) ; - La Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse particulièrement en Afrique (1996) ; - L'Accord de Lusaka sur le Commerce des Animaux Sauvages (1996) ; - Convention sur la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel adoptée à Paris (2003) ; - La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale comme refuges d'Oiseaux d'Eau (octobre 2005) ; - L'Accord International sur les Bois tropicaux à Genève (27 janvier 2006) ; - L'Accord Pour la Conservation des Gorilles et de Laurs Habitats ratifié à Paris (2007) ; - L'Accord International sur les Bois Tropicaux ; /

Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux(Convention de Ramsar)1972 /

Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la Faune Sauvage(Convention de Bonn 1979) /

Convention de Washington sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore menacées d'Extinction(CITES)1980 /

Convention sur la Diversité Biologique adoptée en 1994 /

Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone /

Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique 1995 /

Convention de Rio sur la Diversité Biologique 1995 /

Accord de la Haye 1995 /

La Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification et la Sécheresse particulièrement en Afrique (1996) /

Accord de Lusaka sur le Commerce des Animaux Sauvages (1996) /

Convention de Ramsar sur les zones humides d importance internationale comme refuges d Oiseaux d Eau (octobre 2005) /

Accord International sur les Bois tropicaux à Genève (27 janvier 2006) /

Accord Pour la Conservation des Gorilles et de Laure Habitats ratifié à Paris (2007) /

Accord International sur les Bois Tropicaux /

Convention sur la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel adoptée à Paris (2003) /

L Accord des pays africains producteurs et exportateurs des bois tropicaux /

La Convention Internationale sur la Protection des Végétaux /

La Commission du Codex Alimentarius qui traite de des problèmes de sécurité alimentaire et de la santé du consommateur /

L Office International des Épizooties /

Organisation Mondiale du Commerce /

Traité International sur les Ressources Phyto génétiques pour l Alimentation et l Agriculture. /

## 2.2. Conventions culturelles de l'UNESCO

### 2.2.1 - Le tableau ci-après indique la/les convention(s) culturelle(s) de l'UNESCO à laquelle/auxquelles votre État partie est partie, non partie, ou en cours d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.2.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.2.1.2	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		×	
2.2.1.3	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)		×	
2.2.1.4	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		×	
2.2.1.5	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	×		
2.2.1.6	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		×	
2.2.1.7	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		×	

### 2.2.2 - Indiquez les conventions ou accords régionaux ou internationaux concernant le patrimoine culturel auxquels votre État partie est partie ou en cours d'adhésion

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) Déclaration de Yaoundé de 1999 /

Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) /

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) /

Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) 2000 /

Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) /

Organisation Africaine du Bois (OAB) /

Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) /

Les Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) /

Tri-National de la Sangha (TNS) RCA, Congo Brazzaville et Cameroun /

Accord Tripartite RCA, TCHAD et Cameroun /

**2.2.3 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial suivants situés dans votre État partie sont inscrits sur la liste des biens culturels sous protection renforcée au titre du Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999).**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.2.4 - Votre État partie a-t-il l'intention de demander une protection renforcée pour l'un quelconque de ses biens du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé au cours des trois prochaines années ?**

Oui

**2.2.5 - Indiquez les biens pour lesquels l'État partie compte demander une protection renforcée.**

Toutes les aires protégées des de la République Centrafricaine, la zone de conservation du projet chinko devenu APN(African Park Network) y compris le Tri-National de la Sangha, le Parc National Manovo Gounda Saint Floris ont besoin d'une protection renforcée avec l'implication de toutes les parties prenantes: Les Départements concernés, les ONG Nationales et Internationales, les autorités locales surtout les partenaires financiers et techniques. Car cela va apporter des plus-values pour le pays.

**2.3. Programmes de l'UNESCO**

**2.3.1 - Le tableau ci-après indique le(s) programme(s) de l'UNESCO au(x)quel(s) votre État partie participe. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non	Oui
2.3.1.1	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère		X
2.3.1.2	Géoparc mondiaux UNESCO		X

**2.3.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.3.3 - Votre État partie compte-t-il demander l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère ?**

Oui

**2.3.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) que l'État partie compte proposer pour inscription comme réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère :**

Le Complexe des Aires Protégées du Nord et son Paysage Fonctionnel(englobant le PNMGSF) /

**2.3.5 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**Commentaire**

Le Parc national Manovo Gounda saint Floris n'est pas encore inscrit ou désigne géo parc mais dans la Schéma d'Aménagement du Territoires et l'Accord de Partenariat entre le Gouvernement Centrafricain et la .Wildlife Conservation Society(WCS) prévoit cette activité et même le nouveau code de protection et de gestion de la faune et des aires protégées.

**2.3.6 - Votre État partie a-t-il proposé la désignation d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO ?**

Non

**2.3.7 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) pour lequel/lesquels une candidature a été adressée pour obtenir le statut de géoparc(s) mondial UNESCO.**

2.4. Merci de répondre aux questions suivantes qui évaluent la synergie au niveau de la mise en œuvre de ces conventions et programmes au sein de votre État partie.

**2.4.1 - Le Point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les Points focaux de la/des convention(s)/programme(s) ci-après ?**

		Sans objet	Non	Oui
2.4.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel			X
2.4.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)			X
2.4.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)			X
2.4.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)			X
2.4.1.5	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)			X
2.4.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)			X
2.4.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)			X
2.4.1.8	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé			X
2.4.1.9	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé			X
2.4.1.10	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels			X
2.4.1.11	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique			X
2.4.1.12	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel			X
2.4.1.13	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles			X
2.4.1.14	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère			X
2.4.1.15	Géoparcs mondiaux de l'UNESCO			X

**2.4.2 - Commentez, le cas échéant, les communications entre le Point focal du patrimoine mondial et les Points focaux des autres conventions/programmes :**

Il y a synergie entre le Point Focal du Patrimoine Mondial et les autres conventions telles que la Convention de Washington des Espèces de Faune et de Flore menacées d'Extinction (CITES), Convention de la Diversité Biologique (CDB), Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux (Ramsar), et même les Accords, les Traités de la sous région comme la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et les autres conventions et accords

**2.4.3 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

**2.4.4 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

2.5. Deux Recommandations de l'UNESCO concernent particulièrement la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette question suppose de réfléchir à la manière dont l'État partie les a prises en compte dans le développement des politiques nationales de protection du patrimoine culturel et naturel.

**2.5.1 - Votre État partie utilise-t-il les dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel ?**

		Oui	Non
2.5.1.1	Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel	X	
2.5.1.2	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique	X	

**2.5.2 - Précisez le niveau d'application de chaque Recommandation :**

Le niveau de Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel est acceptable mais pays ou du moins notre bien est en proie à toutes sortes de menaces dus aux conflits armés, le braconnage local et étranger, la transhumance des pays voisins, les diamantaires mais commence à se normaliser par l'accord de paix signé il y'a un an qui a pour conséquence le redéploiement de l'autorité de l'Etat par l'administrations et les forces de défenses(FDS).

**3. Liste indicative**

**3.1 - Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation**

## préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?

Études thématiques de l'UICN

Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes de l'UICN

Réunions pour harmoniser les Listes indicatives de votre région

Autres analyses comparatives mondiales

Manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial »

### 3.2 - Avez-vous utilisé le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez les formes de recommandations en amont que vous avez utilisées et leur efficacité.

### 3.3 - Comptez-vous utiliser le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Oui

### 3.4 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

Oui, entre les États parties et les communautés

### 3.5 - Nommez le(s) site(s) qui ont ce potentiel

Le PNMGSF regorge : - Valeurs spécifiques: habitats faunes exceptionnel et espèce faunique variée dont une endémique; - Valeurs ecotouristiques, - Valeurs culturelles : des grottes, des sépultures anciennes, Dieu Ngakola..., - Valeurs Economiques: Chasse sportive et traditionnelle, ....., - Valeurs scientifiques et Éducationnelles: patrimoine naturel exceptionnel qui interpelle l'adhésion des autorités nationales et toute la communauté locale y compris le milieu scolaire à la conservation.

### 3.6 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Bon
Collectivité(s) locale(s)	Bon
Autres services gouvernementaux	Bon
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Bon
Communautés locales/résidents	Bon
Peuples autochtones	Bon
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Bon
Propriétaires fonciers	Bon
Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	Bon
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Bon
Consultants/experts	Bon
Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	Bon
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	Les partenaires techniques et financiers

### 3.7 - La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

L'équilibre hommes-femmes a été intégré de façon limitée dans le cadre du processus.

### 3.8 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils déjà reçu d'autres désignations internationales dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides ?

Oui

Si vous avez répondu « oui », indiquez le(s) site(s), identifiez la/les autre(s) désignation(s)/programme(s) concerné(s) et les avantages attendus d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

### 3.9 - Commentaires : indiquez vos commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la Liste indicative (questions 3.1 à 3.8)

Depuis plus de 20 ans le Parc National Manovo Gounda Saint Floris Patrimoine en Péril souffre de plusieurs menaces à savoir les braconniers étrangers et locaux, les transhumants étrangers, les groupes armés, les diamantaires ce qui a fragilisé énormément la gestion du Bien où encore l'implication de toutes les parties prenantes malgré les efforts de l'Union Européenne à travers les projets Projet de Développement du Région Nord (PDRN), ECOFAC ZCV, ECOFAUNE, ECOFAUNE + , ECOFAC6 , WCS et le PPP

## 4. Propositions d'inscription

### 4.1 - Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus

## récents

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Moyen
Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Moyen
Collectivité(s) locale(s)	Moyen
Autres services gouvernementaux	Moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Moyen
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Moyen
Communautés locales/résidents	Moyen
Peuples autochtones	Sans objet
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	Moyen
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Moyen
Gestionnaire(s)/coordinateur(s) de site	Moyen
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

### 4.2 - La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

Oui

### 4.3 - Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	Avantages modérés
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	Avantages modérés
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	Avantages modérés
Amélioration des pratiques de conservation	Avantages modérés
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	Avantages modérés
Meilleure mise en valeur des sites	Avantages modérés
Honneur/prestige accru	Avantages modérés
Augmentation du financement	Avantages modérés
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	Avantages modérés
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	Avantages modérés
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	Avantages limités
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	Avantages modérés
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

### 4.4 - Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	Contribution modérée
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	Contribution modérée
Contribuer à l'inclusion et à l'équité	Contribution modérée
Améliorer la qualité de vie et le bien-être	Contribution modérée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	Contribution modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	Sans objet
Parvenir à l'égalité des genres	Contribution modérée

Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	Contribution modérée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Contribution modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	Contribution modérée
Assurer la prévention des conflits	Contribution modérée
Protéger le patrimoine en cas de conflit	Contribution modérée
Promouvoir la résolution des conflits	Contribution modérée
Contribuer au relèvement après un conflit	Contribution modérée
Autre(s) (précisez)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

#### 4.5 - Commentaires : indiquez vos commentaires et/ou recommandations concernant la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (questions 4.1 à 4.4)

l'évaluation des mesures d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La protection du bien et du Complexe en bénéficie depuis plusieurs décennies grâce à l'appui de l'Union européenne à travers le PDRN; 1988 ; 2000) puis grâce au programme ECOFAC ZCV Nord-EST; ECOFAUNE et ECOFAUNE+ et maintenant le PPP, WCS.

5. Le chapitre vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité. Le chapitre porte sur les exigences spécifiques de l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial et permet de vérifier dans quelle mesure la « Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel » est mise en œuvre. Il permet également d'évaluer si les dispositions de la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable sont appliquées.

5.1. - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie

##### 5.1.1 - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

###### Commentaire

En plus de l'Ordonnance 84 du 27 juillet 1984 portant protection de la Faune Sauvage en République Centrafricaine, la République Centrafricaine est doté : des Codes Forestiers, Code de l'Environnement, Code Minier de la Stratégie Nationale de Lutte Anti Braconnage, la Politique Nationale de la Gestion de la Faune Sauvage en République Centrafricaine et la la Stratégie de Conflit Homme Faune(CHF).Un nouveau code de protection de la faune sauvage est en circulation et tient des nouveaux concepts

##### 5.2. Commentaire sur la législation en vigueur

###### 5.2.1 - Commentez, notamment si la législation préremplie n'est plus en vigueur

Le texte est devenu caduque 1984, il y a un nouveau Code en circulation qui tient compte des contextes actuels en cours. La RCA ne dispose encore de politiques spécifiques en matière forestières et environnementale: - Plan national d'action environnementale (PNAE) (1999); - Stratégie et plan d'action en matière de conservation de la diversité biologique (2000); - Plan d'action nationale d'adaptation (PANA) (2008). - Politique Nationale de gestion de la Faune Sauvage; - La Stratégie CHF et LAB.

##### 5.3. Autres législation(s) en vigueur

###### 5.3.1 - S'il y a des textes de loi fondamentaux sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel non listés dans la question précédente, veuillez les ajouter sous cette rubrique.

Loi N°08 .022 ,Portant Code forestier de la République Centrafricaine, / Naturel et Culturel / Nationale /
N°07.018,Code de l'Environnement de République Centrafricaine / Naturel et Culturel / Nationale /
Loi 06.001,Code de l'eau / Naturel et culturel / Nationale /
Ordonnance N°04.001,Code Minier de la République Centrafricaine / Naturel et culturel / Nationale /
Décret du 06 mai 1913 et Arrêté d'application,Relatif aux épiphytes / Naturel / National /
Décret du 28 novembre 1935 Amélioration des Cultures et de l'Elevage en Afrique Equatoriale Française(AEF), / Naturel / Internationale /
Loi n°62.350 du 04 janvier 1963,Protection des Végétaux(PV) / Naturel / Nationale /
La loi n°70.090 du 06 Août 1971,Exercice de la Pêche / naturel / Nationale /
Stratégie Nationale et Plan d'Action de Lutte Contre le Braconnage et la Criminalité Faunique en République Centrafricaine / Naturel / Nationale /
Politique Nationale de Gestion de la LA Faune Sauvage 2018. / naturel / Nationale /
Ordonnance .84. du 27 juillet 1984, Code Portant Protection de la Faune Sauvage / Naturel et culturel / Nationale /
Le Décret n°02.109 du 02 mai 2002, portant organisation du Ministère de la Santé Publique et de la population et fixant les attributions du Ministre / Naturel / Nationale /
La Loi n° 08.001 du 1 janvier 2008, portant Ratification du Traité relatif au Tri-National de la Sangha / Naturel et culturel / Nationale et Internationale /

#### 5.4. Contribution d'autres législations et/ou réglementations à d'autres niveaux à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

##### 5.4.1 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie.

-Contribuer à l'amélioration de la gouvernance environnementale au niveau local - Valoriser d'autres ressources que la grande faune; - Bénéficier au plus grand nombre; - Limiter l'impact négatif d'activité non contrôlées telle que la transhumance; - Contribuer à la préservation des services écosystémiques (comme la gestion de l'eau et des bassins versants); - ECOFAUNE développe une stratégie d'aménagement du territoire visant la création de pôles de développement; - former les acteurs impliqués

#### 5.5. Adéquation du cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

##### 5.5.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		X

#### 5.6. Adéquation du cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

##### 5.6.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		

#### 5.7. Application du cadre juridique

##### 5.7.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie peut-il être appliqué ?

		Il n'existe aucun cadre juridique	Il n'y a pas de capacités/ressources effectives pour rendre exécutoire le cadre juridique	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique pourraient être renforcées	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique sont appropriées
5.7.1.1	Culturel			X	
5.7.1.2	Naturel			X	

#### 5.8. Commentaires sur l'application du cadre légal

##### 5.8.1 - Commentez les problèmes particuliers d'application.

L'ordonnance 84 du de juillet 1984 est devenu caduc et c'est pourquoi le Gouvernement avec les partenaires au Développement, les ONG et les communautés locales ont tenu compte des nouveaux concepts concernant la gouvernance des aires protégées y compris la gestion rationnelle et pérennes de la biodiversité et aussi pénaliser la criminalité faunique et forestière. le pays vient d'être doter des trois textes la Politiques de Gestion de la Faune Sauvage Stratégie de LAB, la Stratégie C.Homme Faune.

#### 5.9. Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés

##### 5.9.1 - Dans quelle mesure les politiques générales de votre État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune politique générale</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.		
Il n'y a <b>pas de politique générale spécifique</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés <b>mais cela se pratique de manière ponctuelle.</b>		
Il y a <b>une politique générale spécifique</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés <b>mais avec des lacunes</b> au niveau de la mise en œuvre.	X	X
Il y a <b>une politique générale</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés et elle est <b>effectivement mise en œuvre.</b>		

## 5.10. Exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés

### 5.10.1 - Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

Il existe une Politique Nationale de Gestion de la Faune qui s'attache à faire un état de lieu du contexte de gestion de la faune en République Centrafricaine en prenant le soin d'explorer les décors institutionnels et socio-économiques et de relever les menaces, les opportunités, les forces et les faiblesses. Il apparaît que les causes de la raréfaction de la faune et de la dégradation des écosystèmes sont hélas classiques : Chasse incontrôlée ,braconnage, transhumance et la gestion des Biens.

## 5.11. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable

### 5.11.1 - Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes.	Intégration modérée
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Intégration modérée
Contribuer à l'inclusion et à l'égalité.	Intégration modérée
Améliorer la qualité de vie et le bien-être.	Intégration modérée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.	Intégration modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales.	Sans objet
Parvenir à l'égalité des genres.	Intégration modérée
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance.	Intégration modérée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité.	Intégration modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local.	Intégration modérée
Assurer la prévention des conflits.	Intégration modérée
Protéger le patrimoine en cas de conflit.	Intégration modérée
Promouvoir la résolution des conflits.	Intégration modérée
Contribuer au relèvement après un conflit.	Intégration modérée
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez :	

## 5.12. Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011

### 5.12.1 - S'agissant de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011, votre État partie a pris des mesures pour (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/> Adapter l'application de la recommandation et de son approche au contexte de l'État partie.
<input type="checkbox"/> Encourager l'approche HUL sur l'ensemble du territoire.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour l'identification et la protection des strates historiques des environnements urbains.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines au tissu urbain historique.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques d'appui à l'intégration des stratégies de conservation du patrimoine urbain aux politiques et programmes nationaux de développement.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour suivre la mise en œuvre de la Recommandation et son impact sur la conservation et la gestion des villes historiques.

## 5.13. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle

### 5.13.1 - Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

Il existe des politiques générales mais il y a des manquements à leur mise en œuvre.

## 5.14. Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel

### 5.14.1 - Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?

Politique ou stratégie de l'UNESCO en matière de patrimoine mondial	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
---	------------------------------	------------------------------

5.14.1.1	Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial		X
5.14.1.2	Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial		X
5.14.1.3	Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial		X
5.14.1.4	Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable		X

**5.14.2 - La mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?**

La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial **est coordonnée et intégrée de façon limitée** aux politiques nationales.

**5.15. Politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial**

**5.15.1 - Détaillez les politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial.**

- L'implication des communautés locales et autochtones dans la gestion de la faune et des Aires Protégées ; - La criminalisation du braconnage ; - La promotion juridique des Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV), Domaines Faunique Communautaires (DFC) et les Zones de Chasse Communautaire (ZCC) ; - La prise en compte des exigences des Conventions et Traités ; - La création d'une Agence Nationale de Gestion des Aires Protégées et des Biens ; - Les nouvelles formes de la valorisation de la faune.

**5.16. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (questions 5.1 à 5.15)**

**5.16.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (Questions 5.1 à 5.15).**

La gestion et l'exploitation de la faune sauvage en RCA s'articulent presque exclusivement au tour de l'ordonnance no 84-045 du 27 juillet 1984, portant protection de la faune, dénommée « Code de la Faune ». Elle définit les divers types d'Aires Protégées, leur statut juridique, les modalités de leur classement et de leur administration et devenu caduc à ce jour et en lecture en tenant compte de nouveaux concepts L'implication des communautés locales et autochtones et la gestion de la faune.

**6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel**

**6.1 - Si votre État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?**

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Pas de processus d'inventaire établi	Pas de processus d'inventaire établi
Régional/provincial/État	Pas de processus d'inventaire établi	Pas de processus d'inventaire établi
Local	Pas de processus d'inventaire établi	Sans objet
Autre	Pas de processus d'inventaire établi	Sans objet

**6.2 - Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?**

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		
Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du patrimoine.	X	X
Les inventaires/listes/registres <b>reflètent en partie</b> la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres reflètent <b>toute</b> la diversité du patrimoine.		

**6.3 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel et naturel identifié ?**

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		X
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		

**6.4 - Outre les praticiens du patrimoine et les institutions universitaires et patrimoniales, votre État partie fait-il participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres ?**

	Culturel	Naturel
Votre État partie <b>ne fait pas participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		

<p>Votre État partie <b>prévoit de faire participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites de patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.</p>	×	×
<p>Votre État partie <b>fait parfois participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.</p>		
<p>Votre État partie <b>fait régulièrement participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.</p>		

#### 6.5 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour identifier des sites pour la liste indicative ?

	Culturel	Naturel	Mixte
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.			
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.	×	×	
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			×

#### 6.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (questions 6.1 à 6.5)

Les inventaires la biodiversités : la faune et son habitat au niveau du Complexes des Aires Protégées du Nord et son Paysage fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris. Les derniers ont été réalisés par ECOFAC-ZCV et MIKE puis ECOFAUNE. Ces activités concernent les inventaires aériens et pédestre les derniers résultats montre une baisse du potentiel faune à cause de plusieurs pressions dû à la transhumance et le braconnage une activité similaire est prévue cette année.

#### 7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

##### 7.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

Il y a **une certaine coopération** entre les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais des améliorations sont possibles.**

##### 7.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (par exemple, responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel ?

De manière générale, **une coopération existe** entre les autres agences gouvernementales et les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais il y a encore quelques lacunes.**

##### 7.3 - Quel est le degré de collaboration des différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.;		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
De manière générale, <b>une coopération existe</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes.</b>	×	×
Les différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

##### 7.4 - Quel est le degré de coopération des différents échelons gouvernementaux avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une certaine coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes.</b>	×	×
Différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

#### 8. État des ressources financières et humaines

##### 8.1 - Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Fonds de l'administration publique	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autres niveaux gouvernementaux (État, provincial, local)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Fonds d'autres conventions/programmes internationaux	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Financement international multilatéral (ex. Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Financement international bilatéral (ex. AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
ONG (internationales et/ou nationales)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Fonds du secteur privé	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autre	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	Banque Africaine de développement

### 8.2 - Votre État partie dispose-t-il de politiques permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Non	Oui
8.2.1	Culturel		
8.2.2	Naturel		X

### 8.3 - Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.		X
Le budget disponible est <b>acceptable</b> mais pourrait être augmenté pour répondre totalement aux besoins de conservation, de protection et de mise en valeur.		
Le budget disponible est <b>approprié</b> et permet de répondre aux besoins actuels de conservation, de protection et de mise en valeur.		

### 8.4 - Indiquez le pourcentage de dépenses publiques annuelles affecté à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Catégories	Pourcentage %
8.4.1	Culturel	0
8.4.2	Naturel	1%

### 8.5 - Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage		Culturel	Naturel
8.5.1	National/Fédéral	0 %	10 %
8.5.2	Régional/Provincial	0 %	60 %
8.5.3	Local	0 %	30 %
		Total 0 %	Total 100 %

### 8.6 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

Ressources humaines		Culturel	Naturel
Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel			X
Il existe toute une gamme de ressources humaines, mais elles <b>ne permettent pas d'assurer de manière optimale</b> la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel			

Les ressources humaines **permettent de répondre** aux besoins actuels en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.

## 8.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines et financières (Questions 8.1 à 8.6)

Le financement du Bien qui se trouve dans le Complexe des Aires Protégées du Nord avec son Paysage Fonctionnel est en grande partie celui de l'Union Européenne à travers PDRN, ECOFAC ZCV, ECOFAUNE, ECOFAUNE +et maintenant WCS sans oublier le financement Norvégien qui est en cours de décaissement. Tous ses fonds sont insuffisants pour couvrir toute la zone de conservation du bien et le personnel de conservation est largement en dessous de la zone de couverture 46 surveillants Pisteurs SVP seulement

## 9. Développement des compétences

### 9.1 - Hiérarchisez les besoins de renforcement des compétences identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Sans objet	Priorité relative
Processus statutaire : Listes indicatives	Sans objet	Priorité relative
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Sans objet	Priorité relative
Processus statutaire : Rapport et suivi	Sans objet	Priorité relative
Processus statutaire : Assistance internationale	Sans objet	Priorité relative
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Sans objet	Priorité relative
Questions scientifiques et techniques	Sans objet	Priorité relative
Processus de conservation traditionnels	Sans objet	Priorité relative
Utilisation et gestion durables des ressources	Sans objet	Priorité relative
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Sans objet	Priorité relative
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Sans objet	Priorité relative
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Sans objet	Priorité relative
Utilisation et gestion durables du tourisme	Sans objet	Priorité relative
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Sans objet	Priorité relative
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Sans objet	Priorité relative
Sensibilisation et promotion	Sans objet	Priorité relative
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Sans objet	Priorité relative
Développement durable	Sans objet	Priorité relative
Protection et intégration de la diversité biologique et culturelle aux systèmes de gestion	Sans objet	Priorité relative
Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique : adaptation et atténuation	Sans objet	Priorité relative
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Sans objet	Priorité relative
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs : amélioration de la qualité de vie et du bien-être avec le patrimoine	Sans objet	Priorité relative
Développement social inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Sans objet	Priorité relative
Parité hommes-femmes dans le cadre des systèmes de gestion	Sans objet	Priorité relative
Développement économique inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Sans objet	Priorité relative
Le patrimoine mondial comme catalyseur et vecteur pour la paix et la sécurité	Sans objet	Priorité relative

### 9.2 - Hiérarchisez la priorité de formation des publics visés dans chacun des sujets/thèmes/besoins de renforcement des compétences identifiés ci-après pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

	Administrateurs et organismes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux etc.	Universités, ONG etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée

Processus statutaire : Assistance internationale, etc.	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Développement durable	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Résilience environnementale et sociale	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Intégration de la diversité socioéconomique aux systèmes de gestion	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée
Adaptation à et atténuation du changement climatique	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Priorité modérée

### 9.3 - Indiquez comment votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

		Non	Oui
9.3.1	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b> .		✗
9.3.2	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b> .		✗
9.3.3	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b> .		✗
9.3.4	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b> .		✗
9.3.5	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b> .		✗

### 9.4 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine ?

Il n'y a **pas de stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, **mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle**.

### 9.5 - Commentaires : conclusions et/ou recommandations sur le renforcement des compétences (questions 9.1 à 9.4)

Par rapport à la crise militaro politique, on observe une implication de toutes les parties prenantes à savoir les départements impliqués, les les autorités traditionnelles et locales ,les partenaires techniques et financiers, les ONG locales et internationale dans la gestion du Parc Manovo Gounda Saint Floris, Bien(475) en état de péril. Un accent doit être accordé sur ce volet de renforcement de capacités des compétences.C'est ce que ECOFAUNE+ a fait en recrutant en 2018 des 38 Nouveaux SVP.

10. Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

### 10.1 - Recensez ci-après les principales législations relatives à la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial ne figurant pas au point 5.1, le cas échéant

Code de Protection de la Faune Sauvage / juillet 1984 / Naturel / National /

Code Forestier de la République Centrafricaine / 2008 / Naturel / National /

Code de l'Environnement de la République Centrafricaine / 2007 / Naturel / Nationale /

Politique de Gestion de la Faune Sauvage en République Centrafricaine / 2018-2028 / Naturel / Nationale /

Stratégie Nationale de Lutte Anti Braconnage / 2017 / Naturel / Nationale /

Accord Tripartite Cameroun-Tchad-RCA / Années 2000----- / Naturel / Régionales /

Stratégie Nationale de Conflit Homme Faune Sauvage / 2019 / Naturel / Nationale /

Ordonnance N°85.046 Portant Interdiction , Collecte et Commercialisation de l'Ivoire en République Centrafricaine / 1985 / Naturel / National /

.Ordonnance 74.72 Réglementant le Commerce de Viande de Chasse / 1974 / Naturel / National /

La Loi n°62.350 relative à la Protection des végétaux / 1963 / Naturel / National /

La Loi n°65.61 réglementant l'élevage en RCA ; / 1965 / Naturel / National /

Le Décret n° 75/026 établissant la Commission Nationale de la Gestion de l' Environnement / 1975 / Naturel / National /

La Loi n° 08.002 du 1 janvier 2008, portant Ratification de la Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontaliers des Déchets Dangereux et leur Élimination ; / 2008 / Naturel / Nationale et Internationale /

La Loi n° 08.003 du 1 janvier 2008, portant Ratification de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Pops) / 2008 / Naturel / Nationale et Internationale /

La Loi n° 08.004 , portant Ratification du Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre / 2008 / Naturel / Nationale et Internationale /

## **10.2 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie. Précisez les liens internet pour les législations fournies ci-dessus.**

L'Ordonnance 84 045 du 27 juillet 1984, le Code Forestier, le Code de l'Environnement, La Politique Nationale de Gestion de la Faune Sauvage, la Stratégie Nationale de lutte contre le braconnage, les Conflits Homme Faune sont des textes et lois qui tiennent compte de la protection et la gestion et la gouvernance des aires protégées et du bien mais l'application pose problème. Il faut mettre en application ces différents textes et lois cela va contribuer efficacement à la restauration du bien en péril.

## **10.3 - Les services fournis par les institutions/agences sont-ils appropriés pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?**

Il existe **une certaine capacité** permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais **certaines lacunes** subsistent.

## **10.4 - Comment votre État partie incite et aide-t-il les biens du patrimoine mondial à développer et gérer une fréquentation/un tourisme durable ?**

Avec des ressources financières incitant à des activités de tourisme durable.

En développant des politiques et/ou en imposant le développement de stratégies de tourisme durable.

En renforçant les compétences des gestionnaires de site.

En facilitant le réseautage et la participation des parties prenantes à travers le développement des structures de gouvernance ou d'autres mécanismes de coopération.

## **10.5 - Précisez comment votre État partie appuie la planification et la gestion du tourisme durable au niveau du bien**

Le bien entre temps est ceinturé par les zones cynégétiques villageoises et les secteurs amodiés empêchant toutes pressions anthropiques sur le patrimoine et aussi générer des revenus aux populations riveraines à travers les différentes taxes d'amodiations, taxes d'abattage, taxidermie, permis de port d'arme de grande chasse et de petite chasse. Ces différentes taxes constituent la fiscalité faunique réparties selon une clé de répartition: une partie va à la commune et une autre au trésor public.

## **10.6 - Votre État partie impose-t-il l'utilisation d'étude d'impact des programmes (par exemple, évaluation environnementale stratégique) ou des projets de développement (par exemple, études d'impact environnemental, études d'impact sur le patrimoine) susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement ?**

Il existe **un cadre réglementaire** imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement **mais il n'est pas appliqué.**

## **10.7 - Recensez les méthodes d'évaluation utilisées. Indiquez les liens Internet des directives relatives aux méthodes d'évaluation.**

Les deux sites pétroliers du nord se trouvent à la lisière du bien, ce qui amène l'Etat et les partenaires au développement et même l'UNESCO à imposer des études d'impact environnemental pour tous travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et cela est applicable au projet de réhabilitation de la Route Nationale RN N°8 reliant Kaga Bando -Biraoui ceci dans le but d'éviter toutes pressions anthropiques sur le bien aussi il existe une concertation avec le MN pour l'exploitation du diamant.

## **10.8 - Votre État partie a-t-il une stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial ?**

Il n'y a **aucune stratégie nationale de renforcement des compétences** en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, **mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle.**

## **10.9 - Votre État partie a-t-il la capacité institutionnelle d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial ?**

Votre État n'a **pas la capacité institutionnelle** de procéder à des études **mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires.**

## **10.10 - Votre État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial ?**

Oui

### 10.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur les politiques et ressources des biens du patrimoine mondial (questions 10.1 à 10.10)

Le WCS , après la signature de l'Accord de Partenariat Public et Privé a mis en place un système de gestion administrative, financière, technique et opérationnel transparente pour bénéficier en plus des fonds propres, le financement prévu dans cadre du 11e FED ECOFAC IV programme indicatif régional auxquelles viennent s'ajoute l' accord de principe une subvention norvégiennes et autres.Sans compte le financement sur la ligne budgétaire de l'Etat et exécute par le Fonds Développement Forestier.

## 11. Coopération internationale

### 11.1 - Votre État partie a-t-il promu des coopérations internationales et des mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique ? Si oui, indiquez le type de coopération reflétant le mieux ces activités.

Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes
Accords bilatéraux et multilatéraux
Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine
Soutien financier
Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel
Participation à des fondations pour la coopération internationale
Partage des compétences pour le renforcement des compétences
Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation
Diffusion de matériel/d'information
Autre
La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

### 11.2 - Avez-vous un ou des biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres du patrimoine mondial au niveau national ou international ?

Oui

### 11.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la coopération internationale (questions 11.1 à 11.2). Si vous avez des biens du patrimoine mondial jumelés, indiquez-les avec les biens concernés.

- Déclaration de Yaoundé exprimée à Yaoundé en mars 1999 ; - L'Accord de Collaboration signé entre la COMIFAC et le RAPAC en date du 30 mai 2004 à Yaoundé confère au RAPAC ; - Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ; - Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) Commission ; Internationale du Bassin du Congo-Oubangui -Sangha (CICOS) ; - Les Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) ; - Accord Tripartite RCA TCHAD CAMEROUN.

## 12. Éducation, information et sensibilisation

### 12.1 - Votre État partie dispose-t-il d'une stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial ?

Il n'y a aucune stratégie de sensibilisation à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela se pratique néanmoins de manière ponctuelle.

### 12.2 - Veuillez évaluer le niveau de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les groupes suivants

Communautés vivant sur/aux alentours des sites du patrimoine	Moyenne
Peuples autochtones	Sans objet
Jeunes	Moyenne
Grand public	Moyenne
Décideurs et fonctionnaires	Moyenne
Secteur privé	Moyenne
Secteur du tourisme	Moyenne
Autres groupes spécifiques	Moyenne
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

### 12.3 - Votre État partie a-t-il mis en place des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il n'y a aucun programme d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des actions ponctuelles sont quand même mises en place.

### 12.4 - Précisez le niveau de fréquence des actions suivantes pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel parmi les enfants et/ou les jeunes

Cours pour les enseignants sur l'utilisation du Kit du patrimoine mondial aux mains des jeunes	pas d'action
Cours/activités pour les élèves dans le cadre des programmes scolaires	pas d'action
Forums des jeunes	pas d'action
Cours de formation professionnelle pour les étudiants	pas d'action
Visites scolaires organisées sur les biens/sites naturels et culturels du patrimoine mondial	pas d'action
Activités liées au patrimoine dans le cadre des Associations, Centres et Clubs UNESCO	pas d'action
Autre	pas d'action
Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser :	ONG locale, nationale et internationale

### 12.5 - Votre État partie participe-t-il au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ?

Votre État partie **ne participe pas** au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes », **mais en a l'intention**.

### 12.6 - Commentaires et/ou description des meilleures pratiques en matière d'éducation au patrimoine mondial, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation (Questions 12.3 à 12.5)

Notre Etat Partie ne dispose d'aucune stratégie toutes les parties prenantes dans l'éducation et la sensibilisation du Bien. Certaines activités de sensibilisation se font de manière ponctuelles. Selon les dispositions du PPP, et en conformité avec les textes en vigueur, WCS doit développer les activités lucratives notamment le tourisme de vision en mettant l'accent sur la sensibilisation surtout de la jeunesse , Bamingui-Bangoran et du pays pour la protection à long terme du bien, les safari.

## 13. Conclusions et actions recommandées

### 13.1. Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie

<b>Synergies avec d'autres conventions, recommandations et programmes pertinents</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial <b>est coordonnée et intégrée de façon limitée</b> aux politiques nationales</li> </ul>
<b>Identification du patrimoine</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du <b>patrimoine culturel</b></li> <li>Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>
<b>Inventaires nationaux</b>
<b>Liste indicative</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des <b>sites culturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> <li>Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des <b>sites naturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>
<b>Cadre juridique</b>
<b>Rôle du patrimoine culturel et naturel dans la vie de la communauté</b>
<b>Contribution du patrimoine aux politiques de développement durable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>pas d'intégration</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour :</li> <li>Il y a une <b>intégration limitée</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes</li> <li>Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique</li> <li>Contribuer à l'inclusion et à l'égalité</li> <li>Améliorer la qualité de vie et le bien-être</li> <li>Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme</li> <li>Parvenir à l'égalité des genres</li> <li>Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance</li> <li>Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité</li> <li>Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local</li> <li>Assurer la prévention des conflits</li> <li>Protéger le patrimoine en cas de conflit</li> <li>Promouvoir la résolution des conflits</li> <li>Contribuer au relèvement après un conflit</li> </ul> </li> </ul>
<b>Planification à plus grande échelle</b>
<b>État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur</b>

<b>Ressources financières</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel</li> </ul>
<b>Ressources humaines</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>
<b>Renforcement des compétences</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>pas de stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b></li> </ul>
<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe <b>un cadre réglementaire</b> imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement <b>mais il n'est pas appliqué</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b></li> </ul>
<b>Recherches sur les biens du patrimoine mondial</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État partie n'a <b>pas la capacité institutionnelle</b> de procéder à des études spécifiques aux problématiques du patrimoine mondial, <b>mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires</b></li> </ul>
<b>Coopération internationale</b>
Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>Soutien financier</li> <li>Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel</li> <li>Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>Diffusion de matériel/d'information</li> </ul>
<b>Éducation, information et sensibilisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>aucune stratégie</b> pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela <b>se pratique néanmoins de manière ponctuelle</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>aucun programme d'éducation sur le patrimoine</b> pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des <b>actions ponctuelles</b> sont quand même mises en place</li> </ul>

## 13.2. Actions visant à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (d'après le tableau 13.1)

### 13.2.1 - Veuillez sélectionner les points les plus importants (dix maximum)

<b>5.11</b>	<b>Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable</b>
5.11.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>pas d'intégration</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour :</li> <li>Il y a une <b>intégration limitée</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes</li> <li>Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique</li> <li>Contribuer à l'inclusion et à l'égalité</li> <li>Améliorer la qualité de vie et le bien-être</li> <li>Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme</li> <li>Parvenir à l'égalité des genres</li> <li>Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance</li> <li>Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité</li> <li>Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local</li> <li>Assurer la prévention des conflits</li> <li>Protéger le patrimoine en cas de conflit</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la résolution des conflits</li> <li>• Contribuer au relèvement après un conflit</li> </ul>	
<b>5.14</b>	<b>Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel</b>	
5.14.2	La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial <b>est coordonnée et intégrée de façon limitée</b> aux politiques nationales	✘
<b>6</b>	<b>Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel</b>	
6.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du <b>patrimoine culturel</b></li> <li>• Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>	
6.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des <b>sites culturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> <li>• Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des <b>sites naturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>	
<b>8</b>	<b>État des ressources financières et humaines</b>	
8.3	Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel	✘
8.6	Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine naturel</b>	✘
<b>9</b>	<b>Développement des compétences</b>	
9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	✘
9.4	Il n'y a <b>pas de stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	
<b>10</b>	<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>	
10.3	Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent	✘
10.6	Il existe <b>un cadre réglementaire</b> imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement <b>mais il n'est pas appliqué</b>	
10.8	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	✘
10.9	L'État partie n'a <b>pas la capacité institutionnelle</b> de procéder à des études spécifiques aux problématiques du patrimoine mondial, <b>mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires</b>	✘
<b>11</b>	<b>Coopération internationale</b>	
11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>• Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>• Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>• Soutien financier</li> <li>• Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel</li> <li>• Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>• Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>• Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>• Diffusion de matériel/d'information</li> </ul>	✘
<b>12</b>	<b>Éducation, information et sensibilisation</b>	
12.1	Il n'y a <b>aucune stratégie</b> pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique néanmoins de manière ponctuelle</b>	✘
12.3	Il n'y a <b>aucun programme d'éducation sur le patrimoine</b> pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des <b>actions ponctuelles</b> sont quand même mises en place	✘

**Veillez sélectionner 0 points supplémentaires**

Please save this question to reflect changes

### 13.3. Évaluation des actions prioritaires

#### 13.3.1 - Veuillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients

5.14 Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel						
	Action	Breve description	Autorité(s) responsable(s)	Calendrier	Cette action peut-elle nécessiter d'une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial ?	
5.14.2	La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial <b>est coordonnée et intégrée de façon limitée</b> aux politiques nationales	Mettre en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial et les documents de politiques nationales comme : - Politique forestières de la RCA, - Politique de la Gestion de la Faune, -CHF.	Trouver des financement et organisations des ateliers de renforcement de capacités des différents acteurs impliquer dans la gestion du patrimoine et il faut aussi mettre en application les différents axes stratégiques selon les périodes des document	Les départements impliqués dans la gestion des aires protégées notamment le Ministère en charge de la faune et des forêts, la Justice, l'Élevage, l'Aménagement du Territoire, les Mines, la Défense, l'Agriculture et la Promotion du Monde Rural, Tourisme.	Le calendrier est lié aux mobilisations des fonds et la disponibilités des fonds, les ressources humaines disponibles, l'assistance des partenaires techniques et financiers, la gouvernance des aires protégées et l'implication des populations locales.	Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475
<b>8 État des ressources financières et humaines</b>						
8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel</li> </ul>	- Mise en place un plan d'action inter-agence en synergie avec les gestionnaires du Complexe des Aires Protégées du Nord, MINUSCA, FACA et autorités locales; - Plaidoyer auprès des Partenaires Technique au Développement pour le Finance durable du Bien.	Un système de gestion administrative, financière, technique et opérationnel transparent sera mise en place par les parties prenantes pour la mobilisation des fonds pour la gestion pérenne du Bien. Mettre en place un fonds, fiduciaire et sécurisé.	Ministères des Eaux, Forêts, l'ONG Internationale WCS, les Partenaires Techniques au Développement, les Communautés locales, les Opérateurs Privés, le Ministère des Mines, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense, Ministère Monde Rural	Le calendrier sera exécuté en fonction des financement : - Les contributions provenant des donateurs publics et privés, des bailleurs de fonds internationaux (y compris des fonds de sécurité, développement, aide humanitaire, conservation, gestion	Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475
8.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>	Procéder au recrutement des personnels surtout de terrain dans le domaine de la conservation, de suivi écologique et le personnel de bureau en suite renforcer leur capacité dans plusieurs domaines touchant la gestion des aires protégées.	Recrutement du personnel de conservation, formation des cadres supérieurs, formation des surveillants pisteurs, dotation en équipement de lutte braconnage, application de la Politique Nationale de Gestion des Aires Protégées République Centrafricain	Mise en place un plan d'action inter-agence en synergie avec les gestionnaires du Complexe des Aires Protégées du Nord, MINUSCA, FACA et autorités locales; les ONG internationales et locales, les opérateurs privés (société de safari). Les USMS (sécurité)	Chronogramme d'exécution des projets susvisés. Toutefois, certaines activités sont saisonnières en raison des contraintes climatiques et du financement disponible sans oublier les situations sécuritaires du complexe des aires protégées du Nord -Est	Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475
<b>9 Développement des compétences</b>						
9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des</li> </ul>	il est question d'élaborer un stratégie nationale de renforcement de capacités dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel	Mobilisation de fonds, mise en place d'une équipe d'expert pour l'élaboration de la stratégie, Draft qui sera produit et soumis à la pré validation et validation nationale	Ministères des Eaux, Forêts, l'ONG Internationale WCS, les Partenaires Techniques au Développement, les Communautés locales, les Opérateurs Privés, le Ministère des Mines, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense,	Le calendrier dépendra de Wildlife Conservation Society qui est en train d'élaborer un projet de business plan prévisionnel. Les contacts avec multiples bailleurs, PPP et les sociétaires/membres du WCS pour mobiliser des financements.	Cela dépendra du nouveau accord de partenariat public privé entre l'Etat et WCS et la mobilisation des fonds mobilisés auprès de des partenaires techniques et

	capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b>	c'est à dire le Parc Manovo Gounda Saint Floris(Bien en état de péri).	et mise en oeuvre sans oublier le suivi selon la période indiquée.	Ministère Monde Rural.		financiers et autres donateurs, la gouvernance des aires protégées en particulier du bien.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de <b>la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>					

<b>10</b>	<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>					
<b>10.3</b>	Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent	Revoir les différents textes concernant la gestion de la biodiversités, les aires protégées et les biens du pays, renforcer d'une manière permanente les agents d'applications de la loi , les autorités locales.Politique National Stratégie de gestion	Le pays a élaboré un certain nombre de textes et lois qui concernent la gestion des aires protégées et plus particulièrement le PNMGSF(Bien 475 ) mais il faut seulement les mettre en application et faire le suivi.mobiliser des ressources financières	Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475	le calendrier est lié aux financements en cours et à venir, l'implication des toutes les parties prenantes à savoir les institutions en charge des aires protégées, les autorités traditionnelles et locales, les ONG la gouvernance des aires protégées	Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475
<b>10.8</b>	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	Mettre en place une stratégie nationale de renforcement de compétence avec l'appui des partenaires techniques et financiers , élaboration d'un terme de référence et recrutement des experts, production du document de stratégie de renforcement .....	- Faire un plaidoyer auprès des partenaires pour la recherche de financement; - Mobiliser des ressources sur le plan national; - Mettre en place une équipes d'experts(si le fonds disponible); - Procéder à l'élaboration du document - mettre en oeuvre	Les départements impliqués dans la gestion des aires protégées notamment le Ministère en charge de la faune et des forêts,la Justice, l'Elevage, l'Aménagement du Territoire, les Mines,la Défense,l'Agriculture et la Promotion du Monde Rural,Tourisme	e calendrier est lié aux financements en cours et à venir, l'implication des toutes les parties prenantes à savoir les institutions en charge des aires protégées, les autorités traditionnelles et locales, les ONG la gouvernance des aires protégées	-Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475
<b>10.9</b>	L'État partie n'a <b>pas la capacité institutionnelle</b> de procéder à des études spécifiques aux problématiques du patrimoine mondial, <b>mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires</b>	Le Gouvernement à travers le Ministère en charge de la faune et des aires protégées entretien depuis longtemps une relation équilibrée avec les autorités locales(traditionnelle et moderne), les acteurs en place(ONG, MINUSCA) et même l'UNESCO.	Prévoir l'engagement des experts et éditeurs pour les différentes études conformément à l'Accord de Partenariat Public et Privé(PPP) entre le gouvernement Centrafricain et le MEFCP et WCS aussi le Schéma d'Aménagement du Territoire.	Ministères des Eaux,Forêts, l'ONG Internationale WCS, les Partenaires Techniques au Développement, les Communautés locales, les Opérateurs Privés, le Ministère des Mines, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense, Ministère Monde Rural.	e calendrier est lié aux financements en cours et à venir, l'implication des toutes les parties prenantes à savoir les institutions en charge des aires protégées, les autorités traditionnelles et locales, les ONG la gouvernance des aires protégées	Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475

11	<b>Coopération internationale</b>					
11.1	<p>Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>Soutien financier</li> <li>Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel</li> <li>Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>Diffusion de matériel d'information</li> </ul>	<p>- Respect des obligations internationales de la RCA. Patrimoine Mondial, MAB, CDB, UNCCD, UNFCCC, CITES, CEMAC...; - Élaboration d'un cadre de collaboration avec les Etats voisins pour la sécurité au niveau des frontières.</p>	<p>Mettre en place une structure conforme aux lois et politiques en matières de conservation et gestion des espaces naturels (Manovo Gounda Saint Floris ), Conventions et Accords Internationaux signés et ratifiés par exemple l'Accord RCA, TCHAD, CAMEROUN</p>	<p>Toutes les parties prenantes: le gouvernement à travers les départements impliqués, les autorités locales, les ONG nationales et internationales, les partenaires techniques et financiers les pays voisins comme : Tchad, Cameroun et même les deux Soudan.</p>	<p>Le calendrier sera exécuté en fonction des financements : - Les contributions provenant des donateurs publics et privés, des bailleurs de fonds internationaux (y compris des fonds de sécurité, développement, aide humanitaire, conservation, gestion</p>	<p>Appui multiforme de la part des partenaires et de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la gestion efficace et pérenne du Complexe des Aires Protégées du Nord et Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris bien 475</p>

12	<b>Éducation, information et sensibilisation</b>					
12.1	<p>Il n'y a <b>aucune stratégie</b> pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela <b>se pratique néanmoins de manière ponctuelle</b></p>	<p>- Développer des formations professionnelles pour les communautés locales dans le cadre de partenariats de conservation; - Appuyer les communautés riveraines pour la création des petits artisanats et les activités génératrices de revenus (AGR).</p>	<p>- Valider les Schéma d'aménagement du Territoire ; - Mettre en place des outils de planification; - Développer les actions qui contribuent à la bonne gouvernance des ressources naturelles et au bien-être des populations; - Améliorer la sécurité.</p>	<p>Ministères des Eaux, Forêts, l'ONG Internationale WCS, les Partenaires Techniques au Développement, les Communautés locales, les Opérateurs Privés, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense, Ministère Monde Rural.</p>	<p>Le calendrier dépend Mobilisation de fonds, activités pérennes.</p>	<p>- Partenariat de la sous-région; - Réseau des aires protégées; - Accords Multilatéraux sur la Biodiversité.</p>
12.3	<p>Il n'y a <b>aucun programme d'éducation sur le patrimoine</b> pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue</p>	<p>- Entretenir les engagements des Partenaires Techniques et Financiers; - Informer les parties prenantes et renforcer leurs capacités en gestion de la biodiversité des communautés riveraines, la jeunesse, les écoles primaires secondaire du Complexe.</p>	<p>Cela concerne la mise en place d'un système d'information du public, les infrastructures scolaires et l'implication de la communauté locale dans la gestion du Bien le Projet BIOPALT a organisé un atelier de renforcement de capacités des acteurs.</p>	<p>Toutes les parties prenantes: le gouvernement à travers les départements impliqués, les autorités locales, les ONG nationales et internationales, les partenaires techniques et financiers les pays voisins comme : Tchad, Cameroun et même les deux Soudan.</p>	<p>Conditions sécuritaires, mobilisation des fonds, volonté politique la disponibilité et l'implication de toutes les parties prenantes. Il faut dispenser plusieurs modules sur la protection de la biodiversité la valorisation et le partage des bénéfices.</p>	<p>Toutes les parties prenantes: institutions en charge des questions liées à la gestion de la biodiversités et les aires protégées, les ONG nationale et internationale, les autorités locales, les opérateurs privés sans les accords multilatéraux.</p>

interculturel  
mais des  
**actions**  
**ponctuelles**  
sont quand  
même mises en  
place

**Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients complété**

#### 13.4. Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

##### 13.4.1 - Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

- Appuyer le pays et tout autre partenaire institutionnel de conservation et de la Lutte anti-braconnage dans le cadre de transfert et de recherche de financement; - superviser une équipe de gestion du bien; - Intégrer les impératifs de suivi écologique dans la gestion des aires protégées et les moyens d'en capitaliser les acquis au bénéfice des institutions centrafricaines(formation,recherche, suivi); - Développer des relations avec les partenaires frontaliers. - valider le S.d'Aménagement.

#### 14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

##### 14.1 - Exemple de bonnes pratiques de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du patrimoine mondial par l'État partie

Signature d'Accord de Partenariat entre l'Etat et WCS d'une durée de 25 ans pour la Gestion du Complexe des Aires Protégées du Nord y compris le PNMGSF; - Validation en du Schéma d'Aménagement du Territoire SDAT; - Plan d'Affaire Quinquennal(PAQ), un plan de planification quinquennale technique et financière de la gestion du CAP-PF Nord-Est, reprenant les objectifs, activités,plan de développement, plan des revenus durable. -Acquisition de deux avions dont un survolera le Bien tous les jours.

##### 14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonnes pratiques de l'État partie

Développement durable

Synergies

État de conservation

Gestion

Gouvernance

Renforcement des compétences

#### 15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

##### 15.1. Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la *Convention du patrimoine mondial*

##### 15.1.1 - Quelle institution principale est chargée des communications avec l'UNESCO sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ?

Le Ministère des Eaux, Forêts,Chasse et Pêche est tenu à travers l'ONG Internationale WCS à la charge de communiquer sur les informations jugées diffus ables, et de nature à faciliter la mise en oeuvre de la gestion du Complexe des Aires Protégées du Nord avec son Paysage Fonctionnel y compris le Parc National Manovo Gounda Saint Floris: - Entretien des PTF; - Informer le gouvernement afin d'améliorer la cohérence politique; -Sensibiliser les acteurs économiques sur l'utilisations des RN8....

##### 15.2. Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

##### 15.2.1 - Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi
Centre du patrimoine mondial	Bon suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Sans objet

#### 15.3. Les quatre objectifs des Rapports périodiques

##### 15.3.1 - Dans quelle mesure le questionnaire répond-il aux quatre objectifs des Rapports périodiques ?

		Pas du tout	En partie	Parfaitement
15.3.1.1	Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> par l'État partie.			×
15.3.1.2	S'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps.			×
15.3.1.3	Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens.			×
15.3.1.4	Constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la <i>Convention</i> et la conservation du patrimoine mondial.			×

## 15.4. Proposez des suggestions pour améliorer l'exercice du Rapport périodique

### 15.4.1 -

Essayer de traiter chaque question spécifique pour chaque Etat par exemple pour la République Centrafricaine, il faut mettre l'accent sur les relations fonctionnelles avec les partenaires transfrontaliers de la conservation car le pays fait frontière avec le Tchad, les deux Soudan et le Cameroun et la frontière est poreuse, de Lutte Anti-Braconnage car existe plusieurs formes de braconnage(local, étrangers, transhumance, rebelles, de Sécurité, Gestion de la Transhumance et certaines volets clé.

## 15.5. Utilisation des données

### 15.5.1 - Comment votre État partie prévoit-il d'utiliser les données ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Mise à jour des plans de gestion
Collecte de fonds
Sensibilisation
Promotion
Communication des rapports à d'autres conventions internationales
Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable
Amélioration de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> par l'État partie
Autre(s)
conservation, gestion ressources naturelles

## 15.6. Délais et ressources

### 15.6.1 - Les autorités nationales ont-elles eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires pour remplir le questionnaire sur ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

Oui

### 15.6.2 - Estimez le temps (heures de travail) et le nombre de personnes qui auront été nécessaires pour remplir la Section I du questionnaire.

	Temps & nombre de personnes	Nombre total d'heures travaillées	Nombre de personnes impliquées
15.6.2.1	Recueil de données	80 heures	15
15.6.2.2	Consultation des parties prenantes	30 heures	15
15.6.2.3	Remplissage du questionnaire	50 heures	15

### 15.6.3 - L'équilibre hommes-femmes a-t-il été pris en compte dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre hommes-femmes a été pris en compte et mis en œuvre de façon limitée dans le cadre du processus

### 15.6.4 - Vos autorités nationales ont-elles mobilisé des ressources supplémentaires dans le cadre de ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

	Ressources supplémentaires	Non	Oui
15.6.4.1	Ressources humaines	✗	
15.6.4.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	✗	

### 15.6.5 - Veuillez détailler les ressources supplémentaires mobilisées.

Pas de ressources supplémentaires notre Etat depuis 2012 jusqu'à présent traverse une crise militaro politique mais avec l'appui des partenaires techniques et financiers des fonds seront allouer pour couvrir la gestion du Parc National Manovo Gounda Saint Floris qui a un moratoire de 4 ans selon la décision de la Conférence de Bakou.Le Projet BIOPALT apportera des ressources supplémentaires pour la gestion et la valorisation du Bien Nord et PNMGSF sans oublier le financement du Norvégien .

## 15.7. Format et contenu du questionnaire du Rapport périodique

### 15.7.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

### 15.7.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

Utilisation du questionnaire	Bon
Compréhension des questions	Bon

### 15.7.3 - Proposez ici des suggestions d'amélioration

le questionnaire est claire et les données sont disponibles en plus il faut traiter aussi les questions qui touchent les activités génératrices des revenus bien que la Convention met le plus souvent l'accent sur la gestion et la protection et gouvernance des aires protégées car la plupart des aires protégées de la République Centrafricaine est ceinturer des secteurs amodiés, Zones Cynégétiques Villageoises, Domaines Fauniques Communautaire. Aussi, il faut arranger le problème de mot de passe.

## 15.8. Formation et conseils

### 15.8.1 - Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission de Rapports périodiques, le niveau de soutien des entités suivantes

Centre du patrimoine mondial	Bon soutien
UNESCO (autres secteurs)	Bon soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon soutien
ICOMOS international	Sans objet
UICN international	Bon soutien
ICCROM international/régional	Sans objet
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Bon soutien
Centres de catégorie 2	Soutien moyen
Autre	Soutien moyen
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	Institution de la sous région et autres accords

### 15.8.2 - Les ressources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, proposées par le Centre du patrimoine mondial, ont-elles aidé vos autorités nationales à remplir le questionnaire en ligne ?

Non

### 15.8.3 - Indiquez les modifications souhaitées au niveau des ressources sur la formation en ligne

Appuyer les Points Focaux Nationaux et des Sites dans le domaine de la communication surtout l'internet car le débit de connexion est faible cela nous empêche d'évoluer rallongeant la période de remplissage du questionnaire ce retarde la clôture et organiser un atelier de validation des trois sections par toutes les parties prenantes les Experts de l'UNESCO, les Points Focaux Nationaux et les Points Focaux de Site. Cela nécessite une organisation interne de chaque Etats pour le délai imparti.

## 15.9. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

### 15.9.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

L'exercice de soumission des Rapports périodiques a permis de traiter toutes les questions qui touchent la gestion de nos Bien à savoir : la convention même et la synergie avec les autres, l'application de loi, l'implication de la communauté locale, les partenaires techniques et financiers mais prochainement il faut convier l'ensemble des Points Focaux Nationaux et de Sites pour remplir le formulaire pas séparément. Et essayer de résoudre le problème de blocage d'accès au questionnaire par pays.

### 15.9.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions.